

## L'État à la lettre

La mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir (Royaume de France, 1570-1610).

**Jérémie Ferrer-Bartomeu**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/5736>  
ISSN : 2102-5916

### Éditeur

Association Paul Langevin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2017  
Pagination : 41-63  
ISBN : 978-2-917541-1630  
ISSN : 1271-6669

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Jérémie Ferrer-Bartomeu, « L'État à la lettre », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 134 | 2017, mis en ligne le 01 avril 2017, consulté le 16 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/5736>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 décembre 2017.



Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# L'État à la lettre

La mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir (Royaume de France, 1570-1610).

Jérémie Ferrer-Bartomeu

---

*Ah ! mademoiselle, je vous demande pardon, lui dis-je,  
d'avoir mis jusqu'ici sur le compte de la nature des  
appas dont tout l'honneur n'est dû qu'à votre industrie.  
(...) Vous parlerai-je franchement, lui dis-je. Je viens de  
voir les machines de l'Opéra. Il me divertira toujours,  
mais il me touchera moins.  
Marivaux, Le Spectateur français<sup>1</sup>.*

## Une analyse sociopolitique et anthropologique du personnel de bureau de la première modernité

- 1 « Lettre du chancelier où il ne dit pas grand-chose<sup>2</sup> ». Cette brève annotation est un résumé d'une dépêche du chancelier Cheverny. La copie de la dépêche est insérée dans un formulaire-registre dont usent les clerks du bureau du secrétaire d'État Villeroy<sup>3</sup>. On repère deux encres différentes : l'une pour tracer le résumé, l'autre pour le corps de la dépêche. Deux mains au moins travaillèrent sur la missive, et très certainement à deux moments distincts. L'une copiant, l'autre résumant *a posteriori*, ou plutôt signalant le manque d'intérêt de la missive copiée.
- 2 Je me suis longuement interrogé sur le sens de cette annotation. Était-ce l'expression d'une fatigue, d'une lassitude du clerk copiste de ce volumineux instrument de travail, d'un ennui du principal commis résumant une à une les pièces ? Je ne le pense pas<sup>4</sup>. Bien au contraire, je crois que se sédimentent dans ces quelques mots ce qui est en jeu dans l'administration de l'écrit du second XVI<sup>e</sup> siècle : l'expertise des secrétaires, la construction et la manifestation d'un *habitus* d'administrateur, la routine du travail de bureau faite de mille procédures qui vont s'affermissant au cours de la période des guerres civiles de religion, la relative autonomie des acteurs de gouvernement enfin, à

des niveaux divers de la hiérarchie politico-administrative<sup>5</sup>. Au surplus, on peut lire dans ce détachement affecté la grammaire concurrentielle d'un discours porté par une instance de gouvernement – le bureau d'un des trois secrétaires d'État français – sur une autre instance, l'éminent chef de la justice du roi, grand officier de la Couronne, le chancelier de France<sup>6</sup>.

- 3 Le propos que je développe ici est une contribution, en premier lieu sur des points de méthode, au profond renouvellement de l'histoire sociopolitique de la première modernité. La vénérable histoire des institutions, les apports rigoureux de l'histoire du droit, l'exigence de l'attention aux sources et à leur matérialité que nous enseigne la diplomatie sont les premiers et décisifs apports qui doivent guider l'analyse du moment politique de 1570 à 1610, moment de conflagrations des forces internes et externes des royaumes ouest-européens, à la faveur des guerres civiles de religion et des stratégies d'expansion que leurs souverains déployèrent. Conjoindre aux méthodes classiques de l'histoire politique les outils de l'histoire sociale du politique, la reconstitution des trajectoires individuelles des administrateurs, les horizons d'attente de chacun des acteurs, les voies d'analyse tracées par l'anthropologie de l'écriture me paraît être fondamental pour déminer une documentation touffue, faite de correspondances en série, de mémoires et d'avis, de relations diplomatiques, d'instructions et de traités, de documents notariés ou encore de représentations iconographiques<sup>7</sup>. Cette conjonction très large de plusieurs disciplines permet de décentrer l'analyse classique de l'État de la première modernité. Plutôt que d'entrer dans les considérations sèches de la seule construction progressive – et par trop linéaire – de l'État, qui place le curseur d'analyse sur les gradients d'évolution entre archaïsme et modernité, faiblesses et efficience, empirisme et expertise, il me semble plus heuristique d'entrer dans le débat du premier État moderne par la porte des administrateurs eux-mêmes, et en premier lieu, en s'intéressant au personnel politique qui instrumente l'écrit politique, les papiers d'État<sup>8</sup>.
- 4 La conjonction de plusieurs disciplines et méthodes pour l'analyse de l'écrit politique se sédimente actuellement dans de vastes programmes de recherches<sup>9</sup>. Le personnel des bureaux que j'étudie comprend, structure et se sert d'univers sociomédiatiques mouvants, univers au sein desquels ils organisent, sous la conduite du « chef de bureau » qu'est le secrétaire d'État, des situations d'informations particulières afin d'atteindre, grâce aux moyens techniques dont il dispose, des buts en adéquation avec des stratégies définies par des instances de gouvernement tierces et bien souvent supérieures<sup>10</sup>. Les acteurs définissent ainsi, dans une grammaire nouvelle, le rythme d'envoi des dépêches et les supports d'écriture, choisissent de chiffrer ou non certaines parties, de rassembler les éléments les plus saillants des dépêches qui arrivent dans des instruments de travail ou des formulaires. Ils participent donc à construire matériellement et techniquement les outils de l'écrit politique qu'on interroge et qu'on rassemble sous la catégorie trop grossière de « papiers d'État ». Dans cette économie générale de la fabrication puis de la mise en circulation de l'information, le recours aux méthodes de l'anthropologie de l'écriture (qui permettent de s'intéresser aux situations et aux actes d'écriture des acteurs au moins autant qu'à ce que les plis et les papiers contiennent), l'intérêt pour le rapport dual et complémentaire entre l'oralité et la négociation d'une part et l'écrit et sa réception d'autre part, la définition du rôle des administrateurs de premier rang comme *managers* de leur bureau et des écrits qu'ils produisent, sont autant de pistes d'analyse qui produisent des résultats précis. Par exemple, définir l'administrateur de l'écrit comme un *manager* de son propre bureau rend raison de deux éléments distincts (ce concept fut

récemment utilisé et popularisé par Norman Jones dans son étude sur Lord Burghley<sup>11</sup>). D'une part, les administrateurs agencent eux-mêmes les réseaux politiques mobilisables par les institutions qu'ils dirigent ; en ligne de front de ces réseaux se trouvent les réseaux de conseil, d'avis et de collecte de l'information, d'abord structurés dans le but de les rendre fonctionnels, discrets et efficaces dans un contexte donné<sup>12</sup>. D'autre part, ces *managers* recomposent sans cesse leurs réseaux en les configurant de manière experte, pour obtenir la plus sûre et la plus complète information. Il apparaît qu'une très grande partie de ces opérations de reconfiguration de réseaux passent par l'oralité, le colloque et le face-à-face dans les cours européennes qualifiées par Norman Jones de « gigantesques oreilles » ; toutefois on repère, par la translation des documents d'aide à la décision et d'information politique d'un administrateur à l'autre, que c'est encore dans l'écrit politique que se dépose la faible part des traces de cette activité de création, d'aménagement et de configuration de réseaux.

## L'institution des secrétaires d'État en 1547 : des stratégies familiales au service de la monarchie

- 5 Ces administrateurs de l'écrit politique sont le produit d'un contexte très particulier qu'ils contribuèrent à forger, à maîtriser et, partant, à raconter et à traduire. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les monarchies ouest-européennes se dotent d'une administration exclusivement dédiée à l'écrit, de sa préparation à sa mise en circulation, à sa réception et à son classement. La chronologie de leur apparition n'est pas la même dans les espaces ibérique, français et anglais. Cependant, l'analyse du contour des groupes de secrétaires qui vont peupler l'entourage royal révèle des caractéristiques communes. Ces hommes sont bien souvent issus de la fusion progressive de plusieurs groupes élitaires des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Les deux principaux groupes sont le monde de la marchandise et celui des offices de justice et de finance<sup>13</sup>. Ils saturent de leur présence et de leur savoir-faire les bureaux et les secrétariats des monarchies. Ces administrateurs tiennent la main, quotidiennement, à l'exécution des volontés politiques des souverains, par l'écrit qu'ils préparent et qu'ils transportent parfois comme dans la conduite des négociations qu'il leur arrive de diriger. Ces administrateurs gagnent au cours de la période 1580-1600 une autonomie à la fois opérationnelle et politique par rapport aux instances traditionnelles de conseil et de prise de décision. Ils passent ainsi du rôle d'opérateurs techniques du pouvoir à celui de nécessaires et principaux conseillers du prince.
- 6 L'analyse de ce groupe et de ses pratiques pour le cas français, à la jonction des menées oppositionnelles espagnoles et de l'exigeante alliance anglaise, révèle trois faits particulièrement saillants. On observe d'abord une progressive autonomisation du personnel administratif au sein de la construction baroque des instances de gouvernement<sup>14</sup>. D'autre part, les bureaux des quatre puis des trois secrétaires d'État participent, à leur manière, à l'exaltation de la majesté royale et à la mise en ordre des troubles. Enfin, ces nouvelles instances d'exécution des décisions semblent extrêmement résilientes, plastiques et expertes dans le contexte de troubles politiques et militaires qui les renforcent plus qu'ils ne les affaiblissent.
- 7 Ces trois points me convainquent d'étudier le personnel des bureaux en charge du maniement des papiers d'État comme le principal pivot d'une société politique reconfigurée à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, pivot sur lequel le premier

souverain Bourbon s'appuie pour modeler à sa main son administration centrale et, partant, l'ensemble de son royaume. L'écrit politique serait ainsi, par sa préparation, sa mise en circulation et son classement, la nouvelle et stable chaîne de « l'Hercule français » sous Henri IV, qui relierait et rapprocherait sujets et souverain<sup>15</sup>.

- 8 Depuis 1547, les missions des secrétaires d'État s'inscrivent dans l'héritage, technique et opérationnel des clercs-notaires du roi<sup>16</sup>. Dans un contexte de très fortes tensions géopolitiques et de dissensions religieuses grandissantes au sein du royaume de France, Henri II institue, dans son entourage immédiat, quatre secrétaires d'État. Ils sont, à l'origine, placés sous l'autorité du chancelier de France, grand officier de la Couronne, chef de la justice et des écritures royales<sup>17</sup>. Ils prêtent serment dans ses mains. Les secrétaires d'État sont à la tête de départements thématiques aussi bien que géographiques, regroupant provinces du royaume et puissances alliées et adverses<sup>18</sup>. Toutefois, on ne peut analyser ces départements comme ceux, très individualisés, des ministres du second XVII<sup>e</sup> siècle : la charge de telle ou telle expédition est confiée à l'un des secrétaires d'État de manière largement empirique, au prisme des rapports de proximité que le secrétaire et le souverain entretiennent. Au quotidien, les secrétaires d'État sont ainsi, dès l'origine de leur institution, des agents techniques de premier ordre, mais des agents techniques tout de même : à partir de 1547, ils contresignent les décisions royales pour leur conférer un surcroît de légitimité et de validité légale. De 1547 à septembre 1588, date du renvoi d'une grande partie du ministère par Henri III, ils vont acquérir une fonction politique de premier plan, passant d'agents techniques à conseillers politiques, préfigurant la mise en place du ministériat à partir de la décennie 1620<sup>19</sup>. Leur responsabilité grandit à mesure que se structurent les postes diplomatiques permanents, ils doivent projeter et collecter une masse importante de papiers pour transmettre et recueillir l'information politique. Ce sont eux également qui assurent les liens entre les institutions centrales – conseils et cours souveraines – et les gouverneurs de provinces.
- 9 Ces administrateurs ne sont pas des hommes nouveaux, mais s'inscrivent dans des parentèles d'administrateurs, notamment d'officiers de finance. Leur réputation est adossée au meilleur crédit de l'office parisien et les stratégies familiales qu'ils déploient les lient étroitement au service de la monarchie des Valois<sup>20</sup>. Les fortunes considérables amassées dans les activités de grand commerce comme dans les activités financières au soutien des guerres d'Italie confèrent à ces clans une surface politique de premier plan<sup>21</sup>. Les solides liens familiaux que possèdent les administrateurs entre eux contribuent à donner force et stabilité au réseau de plus en plus étendu des serviteurs du roi. Il n'est pas rare de lire, dans une dépêche officielle d'un secrétaire d'État à un ambassadeur, une allusion à ces liens étroits, manière de rappeler que le service du roi se fait dans le cadre d'une stratégie familiale programmatique, stratégie qu'il appartient à chacun des membres de la parentèle de poursuivre. C'est en liant le destin de leur famille à l'efficacité du service du roi que ces administrateurs contribuèrent à forger des pratiques communes, des réflexes de chancellerie et des habitudes politiques partagées. Ce fut une des principales voies de l'élargissement de la société politique.

## Apprentissage des sciences d'État et patrimonialisation documentaire

- 10 Les stratégies familiales qui se déploient pour occuper des chaînes continues de fonctions liées à l'écrit politique et à sa mise en circulation ont deux conséquences directes. D'une

part, l'apprentissage de l'administrateur semble se faire dans le sein d'une parentèle experte. D'autre part, on assiste à une progressive patrimonialisation des papiers d'État au sein des familles, papiers d'État de nature diplomatique diverse : brouillons, minutes, dépêches originales, copies, dépêches originales annotées, billets en blanc.

- 11 L'apprentissage – comme du reste la culture ou la composition des bibliothèques privées – des administrateurs de l'écrit échappe en grande partie à la documentation dont on dispose au second XVI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Quelques éléments glanés chez des commis ou des secrétaires permettent de formuler des hypothèses qui sont autant de chantiers de recherche à ouvrir. On lit chez le secrétaire d'État Villeroy que l'apprentissage politique et administratif se fait grâce à deux « tuteurs » issus de sa famille élargie, Sébastien de L'Aubespine et Jean de Morvilliers<sup>23</sup>. L'apprentissage se fait donc en marchant, sur le tas, à tenir la plume des écritures royales, sans doute grâce à un passage dans le bureau de son beau-père Claude de L'Aubespine, secrétaire d'État, auquel il succèdera en 1567. Une mission de représentation lui est également confiée en 1563 en Espagne, puis à Rome. Ce second levier d'apprentissage est destiné à verser le futur secrétaire dans l'art diplomatique mais aussi à lui donner quelques rudiments linguistiques. Plusieurs récits, qui concernent des administrateurs de second rang (premiers commis, clerks, secrétaires d'ambassade), font état de véritables séjours linguistiques, bien souvent auprès d'un ambassadeur du roi de France<sup>24</sup>. Rares sont les mentions qui nous renseignent sur la maîtrise des langues des puissances étrangères à la France, et elles concernent davantage le personnel des bureaux que les secrétaires d'État ou les autres agents de premier ordre. Dans la documentation, la masse des dépêches est en français, quelques missives sont en italien ou en latin – pour le cas des correspondances avec la Pologne, royaume d'élection d'Henri III en 1573, ou le Saint-Siège. Deux conclusions partielles s'imposent de ces premières voies d'étude sur l'apprentissage et la culture du secrétariat : d'une part, ces administrateurs de premier plan ne reçoivent pas de formation académique dédiée les préparant à leur charge, ils ne reçoivent pas de grade universitaire spécifique pour remplir leurs missions ; d'autre part, la transmission et la construction d'un *habitus* d'administrateur se font dans le sein des familles parisiennes qui se placent au service de la monarchie<sup>25</sup>. Dès lors, on peut faire l'hypothèse que ces chefs des premiers départements ministériels actionnent des leviers qui leur sont communs et familiers dans la pratique quotidienne du service tout en investissant leurs fonctions, dans leurs écrits discursifs, de catégories politiques traditionnelles qu'ils réagencent pour la spécificité de leur charge.
- 12 La seconde conséquence de la saturation de l'espace du secrétariat par les membres d'une même parentèle est la relative patrimonialisation des papiers d'État<sup>26</sup>. En 1617, c'est Richelieu qui entre dans les bureaux du secrétariat d'État aux étrangers dont il aura brièvement la charge<sup>27</sup>. Les premières lettres qui partent de son bureau sont éclairantes pour l'histoire de l'information politique. Le fils de grand prévôt de France ne vient pas du monde des premiers secrétaires d'État, il ne fut pas commis de secrétaire. C'est la raison pour laquelle son bureau est vide des dépêches et des instructions qu'il réclame aux agents en poste de par l'Europe : « Vous suppliant de m'envoyer une coppie de l'instruction que vous emportastes d'icy à vostre partement, et de plus me donner une cognoissance exacte de ce qui s'est passé en l'estat où vous estes pendant le séjour que vous y avez fait, de la disposition où les affaires de sa majesté sont maintenant, et de ce qu'on peut espérer du train qu'elles doibvent prendre à l'advenir, affin que je puisse faire

un plus ferme et plus solide jugement sur les diverses occurrences qui se pourront présenter<sup>28</sup> ».

- 13 Autre point notable, même si de nombreuses pièces de la correspondance de Villeroy, secrétaire d'État de 1567 à 1617, sont conservées dans le fonds français de la Bibliothèque nationale de France, nous ne disposons, au regard de la longévité de son activité politique, que de peu de matériaux, et ces lacunes ne sauraient être comblées qu'en partie par les exceptionnelles pièces de la collection Pierre Dubrovsky de la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg<sup>29</sup>. Toutefois, ces papiers ont une existence concrète, on en lit l'écho dans les dépêches qui tiennent, dans leur préambule, le compte des dépêches envoyées et reçues. De même les correspondances, inscrites dans de longues séries, sont copiées, archivées comme preuve de l'action qu'on a accomplie, pour se décharger en droit ou se prévaloir en fait de telle ou telle action. C'est notamment le cas de Villeroy dans ses longs écrits de justification, écrits qui interviennent après la disgrâce du secrétaire en septembre 1588, où ce dernier affirme qu'il tient les pièces justifiant sa conduite à la disposition de ses lecteurs.
- 14 La patrimonialisation des papiers concerne des pièces de natures diverses, qui sont toutes à ranger dans la catégorie générale des papiers d'État. On retrouve par exemple, dans le département des archives privées des Archives nationales de France, de très nombreuses pièces, à tous les stades de la préparation de l'écrit : minutes, dépêches copiées, dépêches déchiffrées, billets en blanc signés du souverain. Le chartrier de Saint-Fargeau comme les papiers du commis de Villeroy, Louis I<sup>er</sup> Le Peletier, recèlent quelques trésors de documentation<sup>30</sup>, preuve que ces papiers furent emportés par le commis après son départ du département et conservés au sein de la famille Le Peletier avant leur versement tardif aux Archives nationales. Plusieurs instruments de travail furent également dispersés et vendus à la Chambre des pairs au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment des formulaires de dépêches de l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils sont aujourd'hui conservés par la Bibliothèque du Sénat<sup>31</sup>. L'un de ces formulaires est particulièrement intéressant pour l'analyse de la patrimonialisation. Il porte le titre suivant : « Instruction de Monsieur de Revol ». Revol fut secrétaire d'État en charge de la politique étrangère de 1588 à 1594, date de sa mort et de son remplacement par Villeroy, rappelé au ministère par Henri IV. Or, ce volume ne fut pas uniquement un outil de travail du bureau Revol. Il fut utilisé, avant son ministère et après, par son prédécesseur et successeur Villeroy. Il y a fort à parier que ce volume ne se trouvait pas dans le bureau après la mort de Villeroy.
- 15 Ces deux aspects – l'apprentissage dans le sein de bureaux tenus par les chefs de famille comme la patrimonialisation des papiers – conduisent à une conclusion sur le degré d'autonomie des agents de gouvernement et le caractère prébureaucratique de l'administration royale à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Pivots de la société politique élargie qui émerge au sortir des guerres de religion et à la fin du cycle de tensions géopolitiques au premier XVII<sup>e</sup> siècle, les secrétaires d'État contribuèrent à forger, par leurs pratiques comme par leurs discours, un *ethos* de serviteur technique et expert du pouvoir. La maîtrise des dispositifs techniques de mise en circulation des papiers d'État leur confère une place centrale dans l'architecture des instances de gouvernement. C'est une des voies d'explication que plusieurs membres du ministère purent surmonter disgrâces et éloignements, à l'instar d'un Villeroy, recruté dans le ministère d'Henri IV en 1594 malgré sa forte coloration et ses accointances ligueuses.
- 16 Un autre aspect mérite une attention redoublée. On peut grossièrement résumer le travail des secrétariats comme une tension, en période de *dissensus* politique, vers l'obéissance

ou du moins vers la matérialisation d'un lien de sujétion entre leurs institutions et les corps et communautés qui organisent et composent le royaume de France. L'écrit politique que les secrétaires et leurs commis instrumentent quotidiennement est la trace du recueil du consentement, sa matérialisation formelle et matérielle dans les recueils, les formulaires et les séries de correspondances. Dans cette économie générale du lien de papier entre le souverain et les sujets, lien médié par la jeune institution du secrétariat, les administrateurs s'appliquent à défendre la société politique qui les modèle et dont ils servent les intérêts autant qu'elle les sert, et les place au-devant d'une scène recomposée, renouvelée après la mise en ordre des entourages au début des règnes d'Henri III et d'Henri IV.

## Règlements de bureau et pratiques des secrétaires : deux cultures politiques distinctes

- 17 Un second train de commentaires est nourri par l'observation des écarts entre les règlements que le souverain donne à son administration et les pratiques observées dans la documentation – et décrites par les administrateurs eux-mêmes<sup>32</sup>. Ces écarts entre prescriptions normatives et conduites effectives du travail de bureau sont trop fréquents pour être lus au prisme de la désobéissance ou de la seule autonomie opérationnelle. Je les comprends et les analyse comme des pièces maîtresses de l'agencement des techniques d'État en période de *dissensus* politique. Ils témoignent du fort sentiment obsidional qui saisit la cour de France et les institutions centrales à partir du début du règne d'Henri III (1574-1589)<sup>33</sup>. On observe ainsi, à mesure que la légitimité du pouvoir royal est radicalement contestée à partir de l'épisode de la Ligue à la fin de la décennie 1580 – ce mouvement est principalement emmené par la famille de Guise, les catholiques intransigeants, et soutenu par les agents espagnols – que le pouvoir royal verrouille et prétend agencer tous les aspects du travail de ses bureaux<sup>34</sup>. Ces bureaux sont pourtant peuplés par une administration qui a su, en quelques années, élaborer ses propres procédures, ses codes, ses instruments de travail, ses relations entre agents de même rang dans les puissances alliées et adverses<sup>35</sup>. Ce processus pose ainsi la question de la fonction politique qui réside dans les écarts entre la règle et les régulières exceptions à cette règle, qu'on constate dans la pratique des administrateurs et notamment des secrétaires d'État de la monarchie française de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.
- 18 Les années où les principaux textes sont donnés (soit en 1574, 1578, 1582, 1585, 1588, 1589) sont des moments politiques qui revêtent une importance cruciale pour la monarchie Valois. Tout au long du règne difficile d'Henri III (1574-1589), le dernier des souverains Valois, la monarchie doit parvenir à s'imposer dans un jeu politique complexe où le roi semble bien souvent dépossédé d'une partie de son pouvoir. La contestation croissante de sa légitimité et du gouvernement monarchique impose une politique de recharge sacrale et de manifestation de la majesté<sup>36</sup>. Cette politique passe à la fois par la mobilisation cérémonielle et pénitentielle du corps du souverain qui défile dans les rues de Paris lors des cérémonies religieuses, mais la plus récente historiographie montre que cela passe aussi par la reconfiguration de son administration et de sa cour, une attention redoublée au rang et aux préséances, une angoisse quotidienne pour l'ordre et les places dans l'économie contrôlée du palais et des bureaux où pratiquent courtisans comme administrateurs<sup>37</sup>.



- 19 Ainsi, on peut comprendre ces nombreux règlements de cour et d'État comme la volonté d'une mise en ordre, d'une saisie dans l'ordre du discours, d'une réalité qui échappe d'autant au pouvoir royal. À l'instar des villes qui se segmentent, s'enferment, s'enchaînent, le pouvoir barricade sa propre cour, le roi ne mange plus avec ses commensaux, l'étiquette royale règle le ballet des courtisans avec une infinité de détails réglementaires, comme pour ordonner le monde autour du souverain, lieutenant de Dieu sur Terre et fontaine de justice. On connaît depuis les travaux de Denis Crouzet l'attachement des derniers souverains Valois à la philosophie néoplatonicienne de restauration et de concorde, d'harmonie et d'équilibre<sup>38</sup>. Cette politique transparait avec clarté dans les textes réglementaires sur un autre plan, la réglementation du travail des bureaux en général, la circulation de l'écrit politique en particulier.
- 20 Le premier règlement du règne d'Henri III est donné quelques jours après le retour du souverain dans son royaume, à Lyon en septembre 1574. Il l'avait quitté un an plus tôt pour rejoindre son royaume d'élection, la Pologne, après le fracas du siège mis devant la ville rebelle de La Rochelle. C'est le premier acte politique souverain de celui qui était naguère chef de guerre, intendant général du royaume de son frère Charles.
- 21 Le texte du règlement de 1574 est très largement inspiré d'une lettre de la reine mère, Catherine de Médicis<sup>39</sup>. Dans cette lettre-programme, Catherine évoque explicitement la nécessaire restauration de la concorde politique. Le propos s'inscrit dans un discours traditionnel de bonne police et de réformation du royaume. La mécanique de l'entourage du roi et de la conduite des affaires politiques est réglée avec une très grande finesse, y compris la réception et la projection matérielle et quotidienne des papiers d'État qui arrivent et partent des bureaux. De nombreux mémoires seront adressés à Henri III au début de son règne, émanant de la reine mère ou des princes. On y observe à chaque fois un lien très fort entre trois éléments spécifiques : la préparation et l'expédition des dépêches, l'accès au roi et la reconfiguration de l'entourage. Ces trois éléments s'organisent autour d'un seul et même pôle : la personne du souverain. Ce lien est un des éléments de preuve du poids et de la position du personnel des bureaux dans la nouvelle configuration politique<sup>40</sup>.
- 22 L'art de l'exercice du pouvoir va se codifiant, plus technique, fait de mille procédures, c'est la fine mécanique de réception et de projection, de la circulation de l'information qui est en jeu à l'avènement d'Henri III. C'est également une manière de revenir sur les innovations administratives jugées malheureuses du règne du feu roi Charles IX (1560-1574). Ces innovations sont décrites avec dureté par la reine mère et les grands. Catherine, dans un souci de concorde, souhaite effacer jusqu'au souvenir des troubles survenus lors du règne précédent ; elle prie même son fils Henri « d'entrer en son royaume comme un prince qui ne fust acoutumé de voir nos façons dérégulée et désordonnée et nos légèretés »<sup>41</sup>. Le nouveau roi est invité à sceller, y compris à lui-même, ce qu'il sait des troubles qui déchirent le royaume de France. Manière de repartir sur des bases politiques neuves, de se départir du rôle de chef des armées royales et d'endosser les habits bien neufs de roi de paix et de justice.
- 23 Le secret dans la conduite des affaires politiques est un des pivots des conseils prodigués au roi par Catherine ; le roi doit seul tenir la main à la distribution des grâces et des faveurs, et manœuvrer dans le plus grand secret : « Se faisant, ses affaires en iront mieux et tout sera secret et non comme par le passé où tout s'est perdu pour être su »<sup>42</sup>. On peut y lire une revivification du motif des arcanes du pouvoir, des mystères de l'État. Les deux arguments régulièrement avancés pour préserver la discrétion des affaires de l'État sont

les suivants : la préservation de la vérité des décisions et, partant, de leur justice, qui requiert que peu de gens participent à les forger. D'autre part, on ne peut découvrir la mécanique de l'État sans crainte de révéler aux communs la fabrique de la majesté. La trame de fond est celle de l'union, de la concorde et de l'accord qui président au monde mythique dans lequel les derniers Valois souhaitent, au rebours de la réalité, inscrire leur action politique. Ce motif des arcanes vient se heurter à l'augmentation croissante du personnel qu'on découvre dans les états généraux de la cour<sup>43</sup>. À l'inflation documentaire des papiers d'État, des postes diplomatiques, des fronts militaires ouverts, correspondent une croissance et une technicisation du personnel présent dans les bureaux. Dès lors, régler la mécanique de l'entourage sur le motif des arcanes et des mystères de l'État revient à former un vœu pieux. Les conseillers eux-mêmes souscrivent à ce discours de la dangereuse croissance du personnel de la monarchie administrative, même si ce discours est davantage mû par des raisons de forte concurrence pour les places que par une vision générale de la conduite des affaires publiques<sup>44</sup>. Ainsi, les règlements de bureau, largement inspirés par la vision politique de Catherine de Médicis, jouent un rôle structurant dans le mythe de l'État Valois : ils sont l'expression du travail de la monarchie sur elle-même, qui va se réglant et se structurant selon des dispositifs scripturaires normés et codifiés<sup>45</sup>.

- 24 Un second volet d'analyses permet de faire de ce texte de la reine mère l'élément programmatique du début du règne d'Henri III. L'ensemble des reconfigurations de l'entourage et de la mécanique des bureaux s'y trouve. Pour comprendre ces textes, il faut revenir aux innovations politiques introduites sous le règne de Charles IX (1560-1574). D'une part, le roi Charles IX a considérablement changé la mécanique de la réception et de l'envoi des dépêches. Ces changements furent opérés à la faveur de la très grande proximité du roi avec trois administrateurs, tous issus du clan L'Aubespine-Bochetel : Sébastien de L'Aubespine, Jean de Morvilliers, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Villeroy, secrétaire de Charles IX depuis 1567, est un des premiers personnages du secrétariat ; il est parfaitement intégré à un vaste clan de serviteurs du roi qui hantent le palais depuis François I<sup>er</sup> (1515-1547), le clan des Bochetel-L'Aubespine<sup>46</sup>. Ces innovations portent principalement sur l'écrit politique, la distribution de la faveur, la reconfiguration de l'entourage du souverain. On sait par exemple que les secrétaires imitent alors la signature du roi, que des secrétaires du roi – désignés comme secrétaires de la main ou secrétaire de la chambre – imitent son écriture et tracent des post-scriptum censés matérialiser sur le papier la proximité du roi et du destinataire, afin de garantir des liens fragiles, sensibles, uniques avec ses sujets<sup>47</sup>. Dans son texte, la reine mère décrit par le menu la mécanique de la préparation des dépêches, et ses recommandations tranchent singulièrement avec les pratiques du précédent règne : le roi doit commencer le travail de lecture des papiers dès le lever, en présence des secrétaires – qui sont ici ravalés à leur fonction première, la fonction de conseil n'étant pas évoquée. Sur ce point, Catherine note clairement qu'il faut revenir aux anciennes pratiques des secrétaires d'Henri II.
- 25 Dans un second temps, et c'est également un des éléments notables pour la rareté de cette mention, la mère du roi précise qu'après avoir recueilli la volonté souveraine, les secrétaires feront les réponses aux dépêches « à leur logis », en précisant, comme le feront les règlements à la suite de cette instruction, qu'ils ne doivent pas discuter des affaires du cabinet ou de la chambre du roi avec quiconque. Deux mentions, qu'on retrouve également dans les règlements de 1574 comme de 1588, rappellent que les

secrétaires ne doivent pas ouvrir les paquets en dehors de la présence du souverain et que le monarque doit viser toutes les réponses qui partent du cabinet. Le roi devient l'élément central de distribution de la faveur, les placets lui étant remis, c'est à lui de les apostiller et de les donner ensuite aux secrétaires, simples exécutants du courrier au départ. La logique est claire dans cette instruction, il convient que le roi retrouve de fait la place qu'il occupe en droit, dispensateur des honneurs et des charges. Un dernier élément, la pratique du colloque, de la prise d'informations par le souverain lui-même, est présent dans cette mécanique qui du matin au soir est implacablement décrite : le roi doit recevoir après dîner, dans son particulier et hors de la vue des conseillers et courtisans, ceux qu'ils souhaitent entendre<sup>48</sup>. C'est là une définition précise de la mécanique politique et des arcanes du secret qui seront pratiquées par Henri III<sup>49</sup>.

- 26 La place centrale du roi dans le dispositif curial se matérialise ainsi de pièces en heures, d'ouverture des paquets en apostilles. On observe une chronotopographie du pouvoir à l'œuvre, qui se protège ainsi des menées des factions adverses et des agents des cours étrangères<sup>50</sup>. Des objets viennent ici soutenir cette surveillance totalisante de l'écrit politique, et en creux valider et valoriser son rôle lors du règne de Charles IX : c'est le souverain, et lui seul, qui détient la clé des tables de chiffres qui cryptent les correspondances, comme il le faisait quand il était lieutenant général du royaume. Ces objets – en l'occurrence, une table de tous les chiffres utilisés dans la correspondance avec les agents diplomatiques – matérialisent et ritualisent la procession de l'écrit dans les arcanes du pouvoir politique. À mesure qu'on avance dans le règne, d'autres objets sont décrits dans les règlements, pour soutenir la même fonction de recharge sacrale de l'écrit politique. Le discours de la reine mère vise ainsi à réguler l'entourage du roi en encadrant les pratiques de la faveur et de l'accès, y compris matériellement et topographiquement à Henri III.
- 27 Sous la plume de l'ancien secrétaire d'État, alors conseiller de Mayenne, chef de la Ligue, trois écarts considérables entre sa pratique et les règlements de cour apparaissent : l'autonomie des administrateurs dans le maniement des papiers d'État, le lien fort qui existe entre la validation par la contresignature du secrétaire et la conformité légale du contenu du texte accordé avec le corpus des édits du roi, la collégialité du travail entre les secrétaires d'État comme avec les administrateurs des conseils et des cours en général. Ces trois points forment la matière des écarts entre ce que le règlement dispose et ce que j'observe dans les écrits de justification des secrétaires, comme dans le matériel quotidien de leur travail de bureau que sont les correspondances politiques et diplomatiques, matériel qu'il serait trop long de mobiliser ici. Un texte peut nous renseigner sur les critiques adressées aux nouvelles dispositions réglementaires et aux écarts dans la pratique du maniement de l'écrit. Ce court extrait est issu des *Mémoires* de Villeroy, inséré dans le passage qui le contient en annexes. Le premier élément avancé concerne le contrôle de conformité entre les expéditions et le corpus d'édits et d'ordonnances. Le second analyse la reconfiguration de l'entourage du souverain et l'accès à la faveur :
- « Car devant [1574] ils [les secrétaires d'État] estoient responsables des expéditions qu'ils faisoient, et n'eussent osé en signer une contraire auxdictes ordonnances et règlements du roy, sans courir le hasard d'un chastiment et reproche : de quoy ils furent du tout deschargés par ce nouvel ordre, d'autant qu'il leur estoit enjoinct par iceluy de signer et expedier sans difficulté tout ce que le roy auroit une fois accordé par placet signé de sa main, ce qui ouvrit la porte à plusieurs surprises. (...)  
 ) Comme a fait aussi la nouvelle forme de présenter et expédier lesdicts dons, parce que n'estant par icelle permis aux princes et seigneurs de qualité de parler au roy pour autres que pour eux, comme ils souloient faire de tout temps auparavant,

cela les avoit grandement indignés et mal contentés, et avoient tellement chargé, voire accablé d'envie ceux qui estoient auprès de sa personne, qu'une grande partie de nos troubles en sont advenus. »<sup>51</sup>

- 28 Ce passage décrit des innovations qui s'inscrivent dans les recommandations rigoureuses de la reine mère au début du règne. Cependant, ni le règlement de 1574, ni celui de 1588 ne mentionnent cet aspect de contrôle, pourtant au cœur du travail politique des secrétariats. Cette tâche de vérification en droit des expéditions avait pour vertu de décharger le souverain de la responsabilité d'une expédition, qui peut prendre par exemple la forme concrète d'une lettre signée du roi et contresignée d'un secrétaire d'État pour octroyer à un particulier ou à un corps une faveur, un don d'argent, un privilège, une exemption fiscale. D'autre part, on lit sous la plume de Villeroy un avis très tranché sur les innovations dans l'accès à la faveur. Catherine de Médicis, dans son mémoire, conseille bien au jeune roi de donner à la mesure des services qu'on lui rend, et d'élargir l'assiette de la faveur afin de pouvoir compter, non sur une « troupe » de quelques favoris, mais sur de puissants réseaux provinciaux, efficaces relais de son autorité. Villeroy considère que ce changement dans le rôle de courtage que les princes opéraient sous Charles IX est préjudiciable à la bonne marche des affaires. Le lien mécanique entre l'accès au roi et la structuration d'arcanes de l'État, arcanes secrètes et cachées au plus grand nombre, est jugé en mauvaise part par le secrétaire d'État dans un contexte, rappelons-le, où il a perdu sa charge et a été éloigné de la cour.
- 29 Villeroy considère que l'innovation du règlement de 1574 est préjudiciable au roi. Avant 1574, les secrétaires sont responsables de ce qu'ils signent et doivent vérifier la conformité de leurs expéditions avec la loi du roi. Ce contrôle, qui se matérialise par la contresignature, est de nature quasi jurisprudentielle. Après 1574, faire les expéditions des solliciteurs qui se présentent avec un placet signé de la main du roi semble une innovation dangereuse pour le secrétaire qui remet en cause ainsi la nouvelle politique de restriction de l'accès au souverain, seul dispensateur des grâces. Cette déploration associe maniement de l'écrit et validation au fond du contenu des dépêches ; cette remarque est celle d'un technicien de l'écrit et l'aspect est davantage négligé dans le texte de Catherine de Médicis. Toutefois, la vérification de nature jurisprudentielle ne se retrouve pas non plus dans les règlements de 1574, ni de 1588. La justification pragmatique du secrétaire Villeroy passe par la contrainte et l'urgence des réponses à apporter aux dépêches qui arrivent en flots continus sur le bureau<sup>52</sup>. Nous notons sur ce passage qu'il y a l'évocation – rare – du travail concret des bureaux : l'ouverture du paquet passe par l'extraction des principales informations que contiennent les plis, afin de mettre par écrit ces informations ou d'en préparer un rapport avant de pouvoir s'entretenir avec le souverain. Ces justifications sont de nature technique. Elles proviennent, dans cet écrit de défense de la conduite du serviteur disgracié, d'une mise en avant de son *ethos* de secrétaire et postule l'expertise face aux innovations des règlements dénigrées pour ce qu'elles sont : des coups politiques visant à restaurer l'ordre et la concorde dans un royaume en guerre. Villeroy, dans sa correspondance très suivie avec Jacques de Matignon, va jusqu'à porter un discours sur la croissance du personnel des secrétariats, jugé trop nombreux et inexpérimenté<sup>53</sup>. Ces commentaires acerbes et amers de Villeroy sur le personnel de second rang qui peuple les bureaux semblent très féconds dans l'analyse de la constitution d'un *habitus* de serviteur, par l'écrit, du souverain. En creux, cela nous révèle combien les fonctions liées au secrétariat ont gagné en prestige, par l'accès quasi permanent au roi dont profitent les secrétaires. Dans cette courte lettre à Matignon, Villeroy recommande un ancien des principaux commis de Claude

de L'Aubespine, mort en 1567 et à qui Villeroy doit son élévation au secrétariat. Manière de rappeler, comme c'est le cas dans de très nombreuses lettres du secrétaire, les liens, l'enracinement familial et l'aspect programmatique pour son réseau familial de l'occupation de sa fonction. Enfin, à l'appui de la démonstration de la constitution d'un *habitus* de serviteur du roi dans l'ordre de l'écrit et de sa mise en circulation, je mobilise les quelques lignes d'une lettre de défense et de justification de Villeroy à son ami Guillaume Du Vair<sup>54</sup>. Villeroy, conseiller du chef de la Ligue catholique, fut accusé par certaines figures du camp royal d'être littéralement vendu au roi d'Espagne. Il est peint dans *La Satyre Ménippée* sous les traits d'un riche pensionné de Philippe II. Voici ce qu'il répond, alors qu'il est proche d'être réintégré dans les bureaux de la monarchie henricienne :

« Quoi ? Le Roi d'Espagne m'a peut estre honoré de quelque encomiende [...] ou bien de quelque charge de guerre digne de l'espée qu'il me fait porter sans esperons, encores qu'il ne me soit gueres advenu de charger l'une sans les autres, comme celui qui a tousjours fait profession de se mieux aider de ceux-ci que de celle-la. Car, pour employer mon escritoire, ce Roi-la ne m'en pouvait donner une plus honorable et proffitabile qu'estoit celle que j'ai exerce si longtemps. »

- 30 Villeroy, à l'été 1594, manifeste que c'est bien par sa plume et ses éperons de secrétaire-négociateur, dépêchant les missives (l'écritoire) et dépêché lors des négociations (ses éperons), que se constitue le cœur de ce qu'il aurait eu à « vendre » à l'Espagne. Il s'abstrait ainsi du modèle classique – et espagnol – de l'aristocrate de service se mettant au service de la monarchie.
- 31 On observe ainsi une ligne de fracture et de partage entre deux conceptions du travail des bureaux et, partant, de l'État royal. Ce sont *in fine* deux conceptions de la stratégie politique à mettre en œuvre en période de reconfiguration sociopolitique induite par les guerres civiles de religion qui apparaissent : l'État doit-il être incarné en responsabilité par son administration et selon des procédures jurisprudentielles de contrôle et de vérification, ou bien doit-on, face aux troubles et à la contestation radicale de la légitimité du souverain, rehausser la majesté de la personne du roi, favoriser des réseaux d'alliances et de courtage larges à tel point que le monarque est très exposé, autant responsable qu'il est fragile ? Catherine de Médicis et Villeroy n'apportent pas la même réponse. Cette contradiction se dénoue dans le renvoi de la quasi-totalité du ministère par Henri III au début de septembre 1588. Les nouveaux administrateurs, pour ne pas être des hommes neufs, n'ont pas la surface politique de Villeroy et des conseillers disgraciés à l'instar de Bellièvre, le surintendant des finances<sup>55</sup>. Le roi s'expose, joue son va-tout au centre de l'architecture politique et administrative, met en jeu sa légitimité et jusqu'à sa personne, frappée mortellement lors du siège de Paris à l'été 1589. Le retour au secrétariat d'État de Villeroy en 1594 pour servir le roi Henri IV signe le compromis d'une administration qui développe et amplifie les procédures éprouvées sous le règne précédent, au service d'un roi ayant conquis militairement la première et légitime place dans l'architecture institutionnelle de l'État baroque. La vision défendue par Villeroy trouve des échos dans les écrits théoriques du premier XVII<sup>e</sup> siècle, et notamment sous la plume d'Antoine de Laval, qui dresse le portrait du secrétaire d'État dans ses *Desseins des professions nobles*<sup>56</sup>. Laval témoigne dans son ouvrage de 1605 de l'extension, dans la société politique, du rôle de ces agents techniques. Les secrétaires d'État sont, selon Laval, « organes, truchements et évangélistes » du souverain. Cette triple définition permet de soutenir que la position des agents du pouvoir au début du XVII<sup>e</sup> siècle est assurée, structurante de la société politique du monde des officiers qu'ils contribuèrent à bâtir durant le second XVI<sup>e</sup> siècle.

Le secrétaire d'État est à la fois celui qui met en œuvre la décision souveraine (truchement), qui la publie (organe) et la consigne autant qu'il en manifeste le caractère éminemment sacré, vrai et juste<sup>57</sup>.

## Éléments de conclusion

- 32 Dans le basculement problématique du moment politique renaissant à l'ère baroque, des administrateurs d'un genre nouveau contribuèrent, par leur expertise et leur capacité d'innovation technique et politique, à saturer de leur présence et de leur savoir-faire les bureaux de la monarchie. Ils créèrent ainsi, à l'échelle de leurs parentèles, des réflexes et des pratiques communes dans l'effectuation des décisions souveraines, jetant les bases d'un *habitus* de serviteur du roi et des sciences de l'État. Autonomes dans un système aux normes qu'ils contribuèrent à inventer, prébureaucrates consacrés au service et aux volontés du prince, ils lièrent leur ascension à la montée en puissance de l'administration royale<sup>58</sup>. Le moment politique des années 1560-1610 est une crise, au sens plein du terme : on passe d'un compromis politique à un autre, d'une architecture politique centrée sur la personne du souverain, veillant au fragile équilibre entre les cours et les communautés, à une autre configuration où l'exaltation de la majesté royale de la nouvelle dynastie Bourbon est la principale charge de secrétaires et de conseillers puissants, dans l'immédiat entourage du souverain. Il me paraît fondamental de comprendre cette période de crise comme un moment décisif de création et de réorganisation des dispositifs techniques de pouvoir, tels que l'écrit politique ou la pratique du conseil. Ces dispositifs de pouvoir furent les premiers leviers d'une gouvernementalité issue d'un temps de guerre et de contestation de la légitimité du souverain<sup>59</sup>. C'est donc à une réaction et à une réappropriation de la souveraineté que se livrèrent, dans l'ordre du discours et de la communication, les administrateurs experts consacrés à l'écrit, en fabriquant sur pièces, dans les arcanes du cabinet, ces lourds volumes de dépêches, ces traces apostillées, l'État de justice et de finances, la police du royaume et la monarchie administrative du second XVII<sup>e</sup> siècle.

---

## NOTES

1. . Marivaux, *Le Spectateur français*, Paris, Éditions Brossard, 1921, 334 p., p. 38-39.
2. . Bibl. nat., « Recueil de lettres, la plupart adressées au roi Henri III par Catherine de Médicis et différents personnages », ms. fr. 6628, fol. 50 r°.
3. . Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, Champion, 1908, 594 p.
4. . Frédéric Mollé, *Généalogie de l'ascèse bureaucratique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Le Sens social), 2006, 252 p.
5. . Pierre Bourdieu, Olivier Christin, Pierre-Étienne Will, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, juin 2000, p. 3-11.
6. . Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 419 p.

7. . Plusieurs travaux de Béatrice Fraenkel sont également mobilisés pour mon travail de recherche : *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992, 319 p. ; « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », *Études de communication*, n° 29, p. 69-93 ; « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, 2008/1, n° 25, p. 13-23 ; « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, 2007/3, n° 121-122, p. 101-112. Les apports théoriques de Bruno Latour, ceux qui concernent notamment les notions d'événements d'écriture et de matérialité de l'écrit, m'intéressent également : cf. *La fabrique du droit : une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004, 319 p.
8. . Andreas Anter, *Max Webers Theorie des modernen Staates. Herkunft, Struktur und Bedeutung*, Duncker & Humblot (Beiträge zur Politischen Wissenschaft, n° 82), Berlin, 1995, p. 172-188 ; Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », dans Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 77-93 ; Jean Nagle, « Les fonctionnaires au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Marcel Pinet (dir.), *Histoire de la fonction publique en France, tome II, Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1993, p. 135-273.
9. . Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier, du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome (collection de l'École française de Rome, 504), 2015, 650 p. ; Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard, Nicolas Schapira, *Écriture et action. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, une enquête collective*, Paris, EHESS (« En temps et lieux »), 2016, 296 p.
10. . J'emprunte ces concepts à la relecture historique du concept d'information conduite par Johann Petitjean dans *L'intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013, 520 p. ; Stéphane Péquignot, « La négociation en projet. Une enquête sur des documents de travail diplomatique au XV<sup>e</sup> siècle », dans Yves Cohen, Francis Chateaufort (dir.), *Histoires pragmatiques* (« Raisons pratiques », 25), 2016, p. 179-200 ; John-Paul A. Ghobrial, *The Whispers of Cities : Information Flows in Istanbul, London, and Paris in the Age of William Trumbull*, New York/Oxford, Oxford University Press, 2013, 192 p. ; Stéphane Péquignot, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, n° 42, 2009, 642 p.
11. . Norman L. Jones, *Governing by virtue : lord burghley and the management of Elizabethan England*, New York/Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 72 ; Jacob Soll, *The Information Master : Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009, 304 p.
12. . Sur l'analyse historique des réseaux, une synthèse efficace des problématiques actuelles fut livrée par Claire Lemercier, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2/2005 (n° 52-2), p. 88-112.
13. . Philippe Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », dans Cédric Michon, *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 670 p., p. 343-346.
14. . Sur la difficile question de l'autonomie des administrateurs des gouvernements de la première modernité, j'utilise l'analyse de Pierre Bourdieu : « [L']autonomie limitée et relative et limitée de la sphère politique se manifeste par l'apparition de buts politiques autonomes dans les milieux dirigeants ; une raison politique qui n'est pas seulement une raison familiale - c'est l'esquisse de ce qu'on appellera la raison d'État. », *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Éditions Raisons d'Agir/Seuil, 2012, p. 132.
15. . Hélène Duccini, « Un aspect de la propagande royale sous les Bourbons : image et polémique. », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École française de Rome, 1985, p. 211-229 (Publications de l'École française de Rome, 82).

16. . Arlette Jouanna, « Avant-propos », dans Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI<sup>e</sup> siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail (Histoire notariale), 1993, 352 p., p. 7.
17. . Hélène Michaud, *op. cit.*
18. . Pierre Robin, *La Compagnie des secrétaires du roi (1351-1791)*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1933, 127 p. ; Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the age of Catherine de Medici*, London, University of London, Athlone Press, 1962, 344 p. ; Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France (Quadrige), 2012, 448 p.
19. . Jean Bérenger, « Pour une enquête européenne : le problème du ministériat au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 29<sup>e</sup> année, n° 1, 1974, p. 166-192 ; Cédric Michon, « Chapitre XVI. Les élites et l'État », dans Annie Antoine et Cédric Michon, *Les sociétés au XVII<sup>e</sup> siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 391-423.
20. . Robert Descimon, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », dans Wolfgang Reinhard (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 133-161.
21. . Damien Fontvieille, *Le clan Bochetel : servir la couronne de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, [S.l.], [s.n.], 2016, 2 vol., 797 p.
22. *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne : actes de la table ronde*, Rome, 15-17 octobre 1984, organisée par le Centre national de la recherche scientifique et l'École française de Rome, Rome, École française de Rome (collection de l'École française de Rome, 82), 1985, 528 p.
23. . « (...) Tout le bien que je faisais lors au service de S. M. ne procédait de mon industrie, mais de l'instruction et des bons records que je tirais journellement de feus MM. de Morvilliers et de Limoges, lesquels avaient très grande expérience et connaissance des affaires du monde et ne pensaient jour et nuit qu'à procurer le bien du roi et du royaume », Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, *Mémoires d'État*, Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, t. XI, Paris, Guyot-Frères, 1853, 598 p., p. 106.
24. . Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, *Mémoires d'État*, t. 1, 1574-1591, Clermont-Ferrand, Éditions Paléo, 2004, p. 93 ; Alain Hugon, « L'affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 42, 1995, p. 355-375.
25. . Sur l'emploi de la notion d'habitus appliquée aux administrateurs de la première modernité, je souhaite mobiliser les apports de la sociologie de Pierre Bourdieu et de Max Weber. Cette notion heuristique me paraît rendre compte plus finement du travail et des stratégies déployées par ces administrateurs prébureaucrates qu'une analyse des structures dans lesquelles ils s'inscrivent ou au prisme de simples gains qu'ils espèrent tirer de leur charge/commission dans l'ordre du capital économique. Cf. Pierre Bourdieu, Olivier Christin, Pierre-Étienne Will, « Sur la science de l'État », art. cit. ; Andreas Anter, « L'histoire de l'État comme histoire de la bureaucratie », *Trivium [en ligne]*, 7/2010, mis en ligne le 6 décembre 2010, consulté le 18 avril 2015, URL : <<http://trivium.revues.org/3794>>.
26. . Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique, XVI<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècles », *Archivum*, 18 (1968), p. 139-150 ; Olivier Guyotjeannin et Yann Potin, « La fabrique de la perpétuité. Le Trésor des Chartes et les archives du royaume (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue de Synthèse*, 5<sup>e</sup> s., 125 (2004), p. 15-44.
27. . Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, 599 p.
28. . *Lettre de Richelieu à Abel Servies*, dans Pierre Grillon (éd.) (préf. Roland Mousnier), *Les Papiers de Richelieu : Section Politique intérieure. Correspondance et papiers d'État*, t. I : 1624-1626, Paris, Éditions A. Pedone, coll. « Monumenta Europae historica », 1975, 621 p., p. 196.



29. . Vladimir Chichkine, « Les autographes français du temps des Guerres de Religion conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg », dans Hugues Daussy et Vladimir Shishkin (éd.), РЕЛИГИОЗНЫЕ ВОЙНЫ ВО ФРАНЦИИ XVI ВЕКА : НОВЫЕ ИСТОЧНИКИ, НОВЫЕ ИССЛЕДОВАНИЯ, НОВАЯ ПЕРИОДИЗАЦИЯ, [*Les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle : nouvelles sources, nouvelles recherches, nouvelle périodisation*] [en Russe], Moscou, Saint-Pétersbourg, Eurasia, 2015, 352 p., p. 29-43.
30. . Arch. nat., « Documents provenant de Louis I<sup>er</sup> Le Peletier. 91 pièces », 259AP/6, Archives Rosambo, fonds Le Peletier (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ; Yvonne Lanhers, Archives du château de Saint-Fargeau, 90 AP., Inventaire, Paris, 1981, 192 p.
31. . Bibliothèque du Sénat, Ms. 285. « Diverses instructions et dépêches sur les affaires importantes de M. de Revol », 1590-1624 ; *L'Europe d'Henri IV : la correspondance diplomatique de Louis de Revol, secrétaire d'État d'Henri III et d'Henri IV*, Jacques de Monts de Savasse, Yves Soulingeas, Stéphane Gal, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, 330 p.
32. . Hélène Michaud, « Les actes intitulés règlements sous l'Ancien Régime », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1957, t. 115, p. 156-167.
33. . Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », dans Marie-France Auzepy, Joël Cornette (dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267.
34. . Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 p.
35. . Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France (Quadrige), 2012, 448 p.
36. . Sur la notion de « recharge sacrée » forgée par Denis Crouzet, cf. un de ses récents ouvrages : *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de religion*, Seyssel, France, Champ Vallon, 2008, p. 196, et Ronald G. Asch, *Sacral Kingship Between Disenchantment and Re-enchantment : The French and English Monarchies, 1587-1688*, New York/Oxford, Berghahn (Studies in British and imperial history ; volume 2), 2014, 278 p.
37. . Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Gallimard, Collection Bibliothèque des Histoires, 2016, 496 p. ; Benoist Pierre, *La bure et le sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers, vers 1560-vers 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 590 p. ; Nicolas Le Roux, « Le glaive et la chair : le pouvoir et son incarnation au temps des derniers Valois », *Chrétiens et sociétés*, numéro spécial II-1, 61-83 ; Isabelle Haquet, *L'Énigme Henri III. Ce que nous révèlent les images*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2012, 408 p.
38. . Denis Crouzet, *Le haut cœur de Catherine de Médicis*, Paris, Albin Michel, 2005, 636 p.
39. . Hector de la Ferrière-Percy (éd.), *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Imprimerie nationale, 1895, t. V, p. 73 à 75, « À Monsieur de Cheverni. Mémoire pour montrer à monsieur le roy mon fils », autographe, BNF, ms fr. 6525, f. 49 r., 8 aout 1574 ».
40. . De nombreuses relations d'ambassadeurs décrivent Henri III comme enfermé dans son cabinet, écrivant la nuit pendant de longues heures, avec quelques commis. L'espace du cabinet est pensé comme tabernacle de la volonté souveraine, et très peu d'agents de la monarchie y ont un accès aussi privilégié que les secrétaires d'État. Cf. « Lettre de Bernardino de Mendoza à Philippe II, 1586 », Hume, Martin (éd.), *Calendar of Letters and State Papers relating to English Affairs*, Vol. III, 1580-1586, p. 574.
41. . Catherine de Médicis, *op. cit.*
42. . Sur le motif des arcanes, cf. Michel Senellart, *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Seuil, Des travaux, 1995, 311 p.
43. . Jacqueline Boucher, *La cour de Henri III*, Rennes, Ouest-France (« De mémoire d'homme, l'histoire »), 1986, 218 p. Au début du règne d'Henri III, on estime à 8 000 personnes l'ensemble de la cour, service domestique et institutions politiques confondus.

44. . On peut notamment lire ces déplorations sur la croissance du personnel administratif chez des acteurs de premier plan tels que Villeroy ou Achille de Harlay. Cf. *Lettres de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy ministre et secrétaire d'Etat écrites à Jacques de Matignon Maréchal de France depuis l'année 1581 jusqu'en l'année 1596*, Montélimar, s.n., 1749, p. 174.
45. . J'entends « mythes » au sens de la définition de Roland Barthes, c'est-à-dire une parole, un système de communication. cf. *Mythologies*, Éditions du Seuil, Paris, 1957, p. 181. L'expression de « travail de la monarchie sur elle-même » fut forgée par Denis Richet, pionnier de l'histoire sociale du politique du royaume de France de la première modernité. Cf. Denis Richet, « La monarchie au travail sur elle-même ? », dans Keith M. Baker (dir.), *The Political Culture of the Old Regime*, Oxford 1987, repris dans, *De la Reforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier (« Histoires »), 1991, p. 425-450.
46. . Ce sont les textes de justification de ce personnage que j'utilise dans la suite de la démonstration, tant il est un cas exemplaire de continuité entre les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV, et par sa disgrâce en 1588, porte un regard critique sur l'organisation du travail des secrétariats sous Henri III.
47. . « Autrefois les secrétaires d'État ne signoient point pour le roi ; c'est Monsieur de Villeroy qui signa le premier par le commandement exprès de Charles IX. Ce prince étoit fort vif dans ses passions, et Monsieur de Villeroy lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paulme : signez mon père, lui dit-il, signez pour moi ; hé bien, mon Maître, reprit Monsieur de Villeroy, puisque vous me le commandez, je signerai », dans François Bayot de Pitaval, *L'Art d'orner l'esprit en l'amusant, ou nouveau choix de traits vifs, saillants et légers, soit en vers, soit en prose, et de morceaux d'histoires singulières*, t. 1, Paris, 1738, p. 357.
48. . Ce mécanisme de réception après dîner est destiné à s'affranchir du poids institutionnel dans le recueil de l'information par le souverain ; signe de la grande plasticité de la pratique politique qui va s'adaptant aux situations en temps de crise.
49. . Nicolas Le Roux, *Le Roi, la Cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, « Époques », 2013, 398 p.
50. . Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », *art. cit.*
51. . Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, *op. cit.*, p. 107-108
52. . « Je diray que les affaires d'Etat requierent que ceux qui les conduisent voyent les depesches à mesure qu'elles viennent, car elles peuvent contenir telles choses, que si vous retardez d'y pourvoir, il en arrive des dommages et inconveniens incroyables, et on en perd des occasions qui ne se peuvent après recouvrer », Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, *Mémoires d'Etat*, Paris, La Compagnie des librairies, 1665, 4. vol., BPU, impr., t. I, p. 93.
53. . Ainsi dans une lettre du 26 mars 1587 à son ami le gouverneur de Guyenne, Jacques de Matignon, Villeroy livre « [S]oudain que nous aurons résolu quelque chose, je vous en avertirai par un jeune homme que j'ai dit à M. du Laurens que je vous enverrai pour le soulager, & pour servir ès affaires qu'il a sous vous ; il est fils d'un des principaux Commis de feu M. de L'Aubespine mon beau pere, où il n'avoit pas gagné tant de bien que font aujourd'hui les moindres qui se mêlent de manier la plume ». *Lettres de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy ministre et secrétaire d'État, écrites à Jacques de Matignon Maréchal de France depuis l'année 1581 jusqu'en l'année 1596*, Montélimar, s.n., 1749, p. 174.
54. . Bibliothèque Thiers, « *Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur du Vair sur le subiet d'un livre intitulé : la Satyre Menippée, 1 aoust 1594* », Fonds général, Fonds Thiers, Ms. T61-553, Papiers Mignet, relatifs à l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle, Ms T506, *Documents sur le XVI<sup>e</sup> siècle*, « Correspondance De Villeroy et Du Vair », *passim*. Cf. Martin Martial, « Satyre Menippee de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris. Édition critique », *L'information littéraire*, 3/2002 (Vol. 54), p. 3-6.
55. . Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion*, Paris, École des Chartes, 1998, 490 p.

56. . Antoine de Laval, *Dessins de professions nobles et publiques contenant plusieurs traités divers et rares*, Paris, Veuve A.L'Angelier, [1605] deuxième édition 1612, p.200 ; Nicolas Schapira, « Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1/2004 (n° 51-1), p. 36-61.

57. . On retrouve, par une étonnante convergence chronologique, un témoignage très proche en Espagne du secrétaire du roi comme interprète, évangéliste des volontés d'un roi « mystagogue et psychopompe » (Denis Crouzet, *La Nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, 656 p., p. X) : « Porque si V.M. es la cabeça, sus secretarios son la garganta del cuerpo místico de la Monarquía ; y por este cuello comunica a los demás miembros de sus reinos el alimento de su gobierno ; son el intérprete de su voluntad, porque llevan al Príncipe las súplicas del Reyno y vuelven decretados sus memoriales con sus respuestas. Son la voz de su lengua, porque lo que quiere el Príncipe, lo pronuncia el secretario. Son la imagen de su corazón, porque saben cuanto tiene el Príncipe en él, por la dependencia precisa con él (...) », Francisco Bermúdez de Pedraza, *El Secretario del Rey*, Madrid, chez Luis Sachez, 1620, 172 p.

58. . Hubert Treiber, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium* [en ligne], 7/2010, mis en ligne le 2 mars 2016, consulté le 31 mars 2017. URL : <<http://trivium.revues.org/3831>>.

59. . Pascale Laborier et Pierre Lascoumes, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'État », dans Sylvain Meyet (éd.), *Travailler avec Foucault : retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, 196 p., p. 37-60.

---

## RÉSUMÉS

Dans le passage problématique du moment politique renaissant à l'ère baroque, des administrateurs d'un genre nouveau contribuèrent, par leur expertise et leur capacité d'innovation technique et politique, à saturer de leur présence et de leur savoir-faire les secrétariats de la monarchie française. Ils créèrent ainsi, à l'échelle de leurs parentèles, des réflexes et des pratiques communes dans l'effectuation des décisions souveraines, jetant les bases d'un *habitus* de serviteur du roi, d'une langue et d'une science d'État. Autonomes dans un système aux normes qu'ils contribuèrent à inventer, prébureaucrates consacrés au service et aux volontés du prince, ils lièrent leur ascension à la montée en puissance de l'administration royale. Le moment politique des années 1560-1610 est une crise, au sens plein du terme : on passe d'un compromis politique à un autre, d'une architecture politique centrée sur la personne du souverain, veillant au fragile équilibre entre les cours et les communautés, à une autre configuration, où l'exaltation de la majesté royale de la nouvelle dynastie Bourbon est la principale charge de secrétaires et de conseillers puissants, dans l'immédiat entourage du souverain.

## INDEX

**Mots-clés** : État, diplomatie, noblesse, bureaucratie, archives, histoire sociale, sociologie politique, anthropologie de l'écrit

**Schlüsselwörter** : État, diplomatie, noblesse, bureaucratie, archives, histoire sociale, sociologie politique, anthropologie de l'écrit

**Palabras claves** : État, diplomatie, noblesse, bureaucratie, archives, histoire sociale, sociologie politique, anthropologie de l'écrit

**Index chronologique** : XVIe siècle, XVIIe siècle

**Index géographique** : France

**Keywords** : État, diplomatie, noblesse, bureaucratie, archives, histoire sociale, sociologie politique, anthropologie de l'écrit

## AUTEUR

**JÉRÉMIE FERRER-BARTOMEU**

Casa de Velázquez-EHEHI (Madrid), École nationale des Chartes, Paris Sciences & Lettres  
Research University